

N°74 • mars 2012
Les informations de votre département

SEINE&MARNE

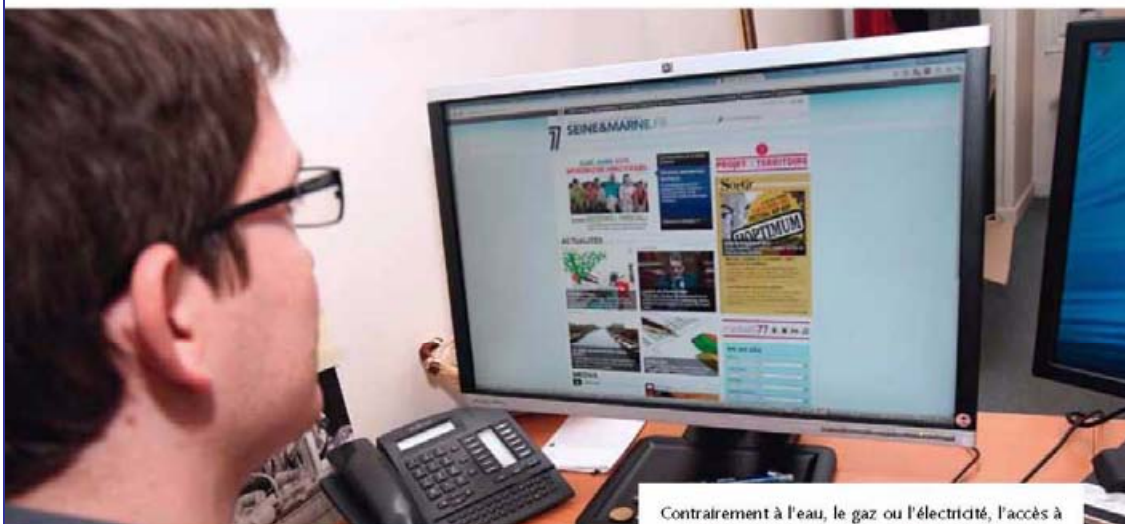
MAGAZINE



Objectif :
**le très
haut débit**
pour tous

7 À LA UNE

OBJECTIF : LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS



La seconde étape de l'aménagement numérique vise l'accès de tous les Seine-et-Marnais à Internet à très haut débit.

Comme l'eau ou l'électricité, l'accès à Internet est indispensable à la vie quotidienne des habitants pour communiquer, entreprendre, télétravailler, étudier, se distraire.

Pour répondre à ces besoins croissants, le Conseil général souhaite impulser une nouvelle étape : le déploiement du très haut débit Internet jusque chez l'habitant. En initiant la création d'un Syndicat mixte d'aménagement numérique, il entend mobiliser les collectivités, les énergies et les investissements afin d'éviter une nouvelle fracture numérique dans l'accès au très haut débit. Précisions.

Contrairement à l'eau, le gaz ou l'électricité, l'accès à Internet à très haut débit n'est pas considéré comme un service public par l'État qui s'appuie pour son déploiement sur les opérateurs privés. Pour suppléer les carences de ces derniers, et garantir l'accès des habitants à Internet, des collectivités, dont le Département de Seine-et-Marne, ont décidé d'intervenir. Ainsi, en 2004, le nouvel exécutif départemental constate une fracture numérique déjà installée en Seine-et-Marne : 3 communes sur 4 ne bénéficient pas encore de l'Internet à haut débit (512 Kbits/s).

Un service dédié est donc rapidement constitué au sein de la collectivité départementale. Première ambition : travailler d'arrache-pied pour offrir Internet à haut débit aux zones (souvent peu denses) négligées par les opérateurs privés car non rentables.

UN DÉPARTEMENT PIONNIER

La méthode du Conseil général : déployer et combiner, via son opérateur Sem@for 77, plusieurs techniques pour que les habitants bénéficient d'un accès rapide à

Internet et au moins équivalent à l'ADSL, grâce à un panachage de solutions (WiMax, Wifi, Courant porteur en ligne). Résultat : 99 % des communes bénéficient au printemps 2006 d'un accès à Internet à haut débit, avec un travail en cours pour couvrir les zones d'ombre restantes. Aujourd'hui, le Département garantit l'accès à 512 Kb/s au minimum pour les particuliers et l'accès à 2 Mb/s au minimum aux professionnels. En cas de non respect de cet engagement, le délégataire du Département risque une pénalité pouvant aller jusqu'à 50 000 € par refus d'un seul raccordement (particulier ou entreprise).

Phase numéro deux : le déploiement entre 2006 et 2009, avec l'aide de la Région Île-de-France, de plus de 1 300 km de fibre optique (34,3 M€ de fonds publics investis). Toujours opérée via Sem@for 77, cette deuxième étape donne la possibilité aux entreprises et administrations publiques (hôpitaux, mairies...) d'avoir accès à Internet à très haut débit (de quelques mégabits à plusieurs gigabits), avec parfois l'aide des collectivités qui procèdent aux raccordements terminaux.

Ce réseau dessert aujourd'hui 207 zones d'activité, 589 sites publics et 200 sites d'opérateurs téléphoniques. Sans oublier le raccordement quasiment achevé des 126 collèges publics du département.

Pionnier en matière d'aménagement numérique, souvent cité au plan national – y compris par le Gouvernement – la Seine-et-Marne a récemment expérimenté le déploiement de la fibre optique chez l'habitant, à Chevry-Cossigny (cf. encadré) en réseau FTTH.

CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE

Dès 2010, le Département s'est doté d'un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Bâti au terme de plusieurs années d'expertises, ce Schéma entend prévenir le risque d'une nouvelle fracture numérique, cette fois pour l'accès au très haut débit (THD). Il anticipe les futurs usages des habitants et des entreprises qui évoluent avec l'apparition de nouvelles technologies numériques (smartphones, tablettes, jeux en réseau...) et qui consomment toujours plus de débit. Intégrant des études de faisabilité, le SDTAN démontre que le Département ne peut pas porter seul la réalisation d'un réseau d'accès au très haut débit Internet pour tous les habitants, très lourde financièrement (550 M€ pour le déploiement du THD par la fibre optique et pour la montée en débit) et techniquement. Et ce, alors que ce déploiement représente un enjeu essentiel pour l'accès

À CHEVRY-COSSIGNY, LE TRÈS HAUT DÉBIT C'EST PARTI !

Retenue avec 6 autres villes françaises par le projet-pilote FTTH (Fiber To The Home), Chevry-Cossigny, petite commune située en zone périurbaine, bénéficie d'un déploiement expérimental de la fibre optique jusque chez l'habitant. Le réseau est désormais en phase de commercialisation et trois opérateurs offrent leurs services aux habitants. Aujourd'hui, 100 % des logements peuvent bénéficier du très haut débit. Parmi eux, 955 logements, soit 65 % des foyers de la commune, ont d'ores et déjà sollicité un branchement optique pour bénéficier du très haut débit Internet en milieu rural, grâce à cette expérimentation. Budget global : 1,55 M€ (État : 700 K€, Conseil général et Conseil régional : 450 K€, commune : 350 K€, particuliers : 50 K€).

des habitants aux services et pour l'attractivité économique du territoire.

Le Conseil général a donc décidé d'inviter toutes les collectivités et structures intercommunales seine-et-marnaises (syndicats d'agglomération nouvelle, communautés d'agglomération et communautés de communes) pour agir tous ensemble, avec l'aide de la Région, réunis au sein d'un Syndicat mixte dont il impulsera cette année la création. Son nom : Seine-et-Marne numérique. Sa mission : étendre la fibre optique chez l'habitant en fédérant les actions de tous les acteurs concernés. Notamment, en mutualisant les coûts répartis simultanément sur territoires rentables et non rentables.

L'IRRUPTION DU PROGRAMME NATIONAL TRÈS HAUT DÉBIT

Parallèlement aux efforts déployés par le Département, l'État a, de son côté, présenté en juillet 2010 son programme national Très Haut Débit. L'objet : développer l'aménagement numérique en s'appuyant sur les opérateurs privés (FAI ou fournisseurs d'accès Internet), via



la construction des réseaux à très haut débit dans une soixantaine de zones seine-et-marnaises, dites « AMII » pour « Appel à manifestations d'intentions d'investissement ». Ces zones, plutôt urbaines et situées en frange ouest du département, sont celles jugées « rentables » par les opérateurs privés (SFR, France Télécom-Orange...). Elles représentent en tout moins d'une commune seine-et-marnaise couverte sur six et encore, pas avant 2020 pour la plupart !

De plus, le programme national prive de subventions les collectivités qui interviennent dans ces zones AMII, laissant l'aménagement numérique de ces zones dans les mains des seuls opérateurs privés.

» suite



« Nous sommes favorables à l'intervention de l'État sur ce dossier coûteux, technique et complexe qu'est l'aménagement numérique, souligne Vincent Eblé. Mais, pourquoi empêcher les collectivités, qui ont déjà fait beaucoup d'efforts sur certains secteurs, de travailler de façon concertée et cohérente avec les opérateurs ? En donnant carte blanche aux opérateurs privés pour intervenir à leur guise sur les territoires qui mobilisent le moins d'investissement, nous avons la désagréable impression que les profits sont privatisés tandis que les pertes sont à la charge des collectivités. »

QUELLE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE POUR DEMAIN ?

Parce que le Département ne peut agir seul, il a invité, le 31 janvier dernier, à Melun, la Région, les intercommunalités du département et les opérateurs privés autour d'une table ronde sur le thème « Quel modèle d'aménagement numérique en Seine-et-Marne ? ».

Dans la salle, où les échanges furent vifs, féconds et éclairés, les questions des élus ont fusé en direction



Le 31 janvier, le Département a invité collectivités, intercommunalités et opérateurs privés pour évoquer l'avenir numérique de la Seine-et-Marne.

des opérateurs : pourquoi sacrifier les zones peu denses au seul profit des plus urbanisées ? Comment éviter une nouvelle fracture numérique entre certaines zones du département qui aspirent elles aussi au très haut débit ? Comment agir de concert et ne pas laisser le développement numérique du territoire à la seule initiative des opérateurs privés ?

Sans l'intervention des collectivités, le déploiement numérique sera plus long et coûtera plus cher

Pourquoi impulser la création du Syndicat mixte, Seine-et-Marne numérique ?

Pour répondre aux attentes des habitants relatives à l'accès à Internet à très haut débit, éviter une nouvelle fracture numérique et territoriale en mobilisant les énergies et les investissements, et enfin pour rester la locomotive des départements franciliens, notamment en termes de création d'entreprises. Cela nécessite de fédérer les collectivités seine-et-marnaises décidées à être aussi bien dotées que le cœur de l'agglomération parisienne. Cela permet aussi concrètement de combiner les meilleures

techniques et approches au cas par cas. On constate d'ailleurs, avec l'expérience de Chevry-Cossigny, que le succès technique et populaire peut être au rendez-vous dans le cadre d'un réseau d'initiative publique.

Quelle est la position de l'État en matière de financement des réseaux ?

L'État a jusqu'ici privilégié le dialogue avec les opérateurs privés, leur laissant la main sur les zones AMII, plutôt denses et urbanisées et donc jugées rentables. Sans aucune garantie quant à un calendrier de réalisation ou quant à la complémentarité de ce déploiement



Bertrand Caparroy,
1^{er} vice-président chargé des territoires ruraux, des réseaux numériques et du développement des nouveaux usages

avec ce qui a été engagé par le Département depuis six ans. De plus, d'après les expériences que nous connaissons et les études très précises que nous avons conduites, nous savons que les opérateurs privés ne réaliseront pas ce qu'ils

ont annoncé en raison de coûts prévisionnels trop importants. On a l'impression que l'État veut restreindre le rôle des collectivités en limitant leurs interventions uniquement aux zones non rentables. Notre message auprès de l'État est donc clair : comme vous n'interviendrez pas vous-même, comme les opérateurs privés délaisseront inmanquablement certains secteurs, laissez-nous intervenir tout de suite en mutualisant les coûts sur toute la Seine-et-Marne, et aidez-nous à le faire. Sinon ce sera plus cher, plus tard, comme nous l'avons vérifié pour l'accès à Internet.

De plus, l'État ne pose pour l'instant aucune exigence aux opérateurs privés en termes de délais et de mise en œuvre de leurs interventions. Ce qui laisse certaines interrogations sans réponse : tous les foyers seront-ils raccordés ou verrons-nous des quartiers délaissés (par exemple des zones pavillonnaires) dans les communes soi-disant couvertes ? Les utilisateurs auront-ils le choix de l'opérateur ? Quelles sanctions financières en cas de non respect des engagements des opérateurs privés ? Autres réserves : le programme de l'État ne prévoit pas de mutualisation des coûts du déploiement entre zones denses et non denses. Il induit ainsi le risque de voir à nouveau les collectivités obligées d'investir lourdement dans les seuls secteurs délaissés, et après coup, ce qui alourdit la facture globale des investissements.

Devant ces interrogations, un consensus des élus seine-et-marnais de tous bords s'est spontanément dégagé sur la nécessité d'agir collectivement dans le cadre du futur Syndicat mixte, confortant ainsi la position du Département pour la création d'un réseau d'initiative publique chargé de l'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire.

LES PROCHAINES MISSIONS DE SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE

Le Syndicat mixte sera officiellement créé dans les prochains mois, en partenariat avec le Département, la Région Ile-de-France et les intercommunalités volontaires. Premier dossier à traiter : suivre l'appel à projets lancé par l'État dans le cadre de son programme national Très haut Débit, auquel le Département a répondu pour l'ensemble de son territoire, y compris pour les zones AMII, sur la base des propositions de son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Si le projet seine-et-marnais est retenu, le Syndicat mixte devrait bénéficier de financements de l'État pour poursuivre l'aménagement numérique de la Seine-et-Marne. La réponse de l'État est normalement prévue en avril 2012. « Jusqu'ici le Département a agi en défricheur, en développant ses propres expériences et expertises techniques. Mais c'est dorénavant au sein de ce syndicat, et avec les collectivités et intercommunalités, qu'il doit mener ce combat. Une bataille qui passe par la mise en place d'un réseau d'initiative publique basé sur la solidarité entre les territoires, seul à même d'assurer un déploiement général sans fracture numérique, et garant de la qualité du service rendu auprès des usagers », conclut Vincent Eblé. ◀



AMÉLIORER LA COUVERTURE EN ZONE D'OMBRE

Fort de son expertise, le Département a obtenu des subventions du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et la participation des communes concernées.

Objectif : poursuivre le déploiement de l'accès à Internet à haut débit en zone d'ombre. Concrètement, il s'agit d'amener la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur le plus proche des habitations puis de relayer la fibre avec un signal ADSL vers chacun des foyers. Secteurs concernés : les territoires ruraux de la communauté de communes de la Brie des Templiers,

de la communauté de communes des Trois Rivières, ainsi que les villes de Crouy-sur-Ourcq, Esmans, Montmachoux, Grez-sur-Loing, La Madeleine-sur-Loing, Maincy et de May-en-Multien.

La Seine-et-Marne, un site pilote

“ Intervenant pour la table ronde sur le thème « Quel modèle d'aménagement en Seine-et-Marne ? », le 31 janvier dernier, j'ai été frappé par le degré d'intérêt et d'expertise des participants, quels que soient les profils. Et ce, malgré un sujet très complexe ! Ce niveau de maturation est sans doute lié à la réussite de la première phase d'aménagement numérique et aux caractéristiques du département : étendue, nécessité de s'organiser en réseau. Parmi les 227 collectivités que nous fédérons au sein de l'AVICCA, la Seine-et-Marne dispose d'un degré de connaissance et d'expérimentation remarquables. Mais il faut rester vigilant : d'une année sur l'autre, les réglementations, les stratégies des opérateurs, même les vocables changent. Il y aura des aléas et des réussites, et une structure de gouvernance comme le Syndicat mixte prévu, parce qu'il rassemble les volontés et les moyens, sera le mieux armé pour prendre les virages et donner les coups d'accélérateurs nécessaires. ”

Patrick Vuitton,
délégué général de l'AVICCA*

AVICCA * : Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, interlocuteur reconnu par l'État lors de l'élaboration des réglementations – www.avicca.org